



CHARTRE DE MISE SUR PIED DU RESEAU DES COMPETENCES DE LA DIASPORA CAMEROUNAISE

PREAMBULE

Nous, membres de la diaspora camerounaise

- Conformément à la constitution de la République du Cameroun
- Au regard des dispositions des grandes conventions internationales ratifiées par la République du Cameroun

Adoptons la présente Charte qui constitue le code de conduite traduisant notre engagement au respect du sens de l'éthique, de la dignité et de la coopération au sein du réseau de la diaspora.

Conscients :

- Des enjeux et défis locaux, régionaux et internationaux auxquels doit faire face le Cameroun
- Des besoins vitaux et concrets des populations camerounaises notamment dans les domaines de la santé, l'éducation, l'alimentation, l'emploi etc.
- De la préoccupation de la mobilité des compétences camerounaises
- Des difficultés que rencontrent les camerounais vivant à l'étranger
- Du fait que la majorité des actions individuelles de la diaspora se sont limitées à des réalisations sporadiques et isolées,

Résolus à :

- Jouer un rôle déterminant dans la définition et la mise en application des stratégies visant à construire une vision commune du Cameroun.

- Apporter une contribution et une expertise à la conception et l'édification du Cameroun de demain.

Considérons qu'il est important de penser global et de faire un état des lieux du réel potentiel de la diaspora, de ce que représenterait une action concertée des différentes associations.

A cette fin :

L'adhésion à cette vision commune implique une meilleure coopération entre les principaux acteurs du réseau de la diaspora. Dans cette perspective, en se constituant en entité, la diaspora camerounaise revendique le rôle d'acteur majeur sur l'échiquier des forces bâtisseuses d'un Cameroun dynamique et prospère au côté des acteurs politiques, économiques et sociaux.

Dispositions générales.

Article 1^{er}

Alinéa 1 : La dénomination du réseau est *Cameroonian Skills Abroad Network*, en abrégé « **CASANET** ». Son siège est basé à Genève (SUISSE).

Alinéa 2 : **CASANET** est la structure dynamique devant servir d'organe fédérateur, de catalyseur des inputs et contributions en provenance d'associations ou structures membres.

Alinéa 3 : Est membre du **CASANET**, toute association ou structure camerounaise de la diaspora.

Article 2 : Toute initiative ou action menée sous l'égide de **CASANET** doit être motivée par une finalité d'intérêt général et réalisée au profit de toute la communauté camerounaise.

Chapitre 1. Les membres de CASANET

Article 3 : Les associations ou structures membres du réseau sont toutes égales en droits et en devoirs. Elles jouissent des mêmes privilèges.

Article 4 : Toutes les associations ou structures adhérentes à cette charte sont et restent indépendantes.

Alinéa 1 : **CASANET** ne doit pas interférer dans les affaires internes des associations ou structures membres.

Article 5 : Les associations doivent œuvrer à la consolidation et à l'amélioration de cet espace de travail, de concertation et d'échange ainsi mis en place.

Article 6 : Les associations ou structures membres s'engagent à :

Alinéa 1: Respecter l'identité propre de chaque association ou structure membre de CASANET

Alinéa 2 : Se donner les moyens techniques et financiers pour conduire à bien les activités qui correspondent aux objectifs communément définis.

Alinéa 3: Assurer sa représentation dans les espaces d'expressions et d'actions communes

Alinéa 4: Veiller à ne pas instiguer ou alimenter toutes formes de concurrence entre associations ou structures membres.

Chapitre 2. Coopération avec les partenaires

Article 7 : Dans la perspective d'un accomplissement efficient des objectifs communs, le réseau établira des mécanismes de coopérations, de collaborations avec divers partenaires.

Alinéa 1 : Quelque soit le partenariat envisagé, le réseau doit respecter les valeurs indiquées dans la présente charte.

Alinéa 2 : Tout partenariat doit se faire sur la base des objectifs clairement définis. Le cahier de charge doit contenir les informations détaillées, précises et concises sur :

- Les activités concernées, les résultats attendus et les indicateurs de performances
- La répartition des rôles et des fonctions des partenaires concernés
- Les voies et moyens mis en œuvre pour parvenir aux résultats escomptés.

Chapitre 3. Structures et fonctionnement

Article 8 : Les principaux organes du réseau CASANET sont :

- **L'Assemblée Générale** garante de la politique du réseau
- Le **Secrétariat Permanent** qui met en œuvre cette politique et est responsable devant l'Assemblée Générale.

Alinéa 1 : Leurs attributions sont définies dans les statuts et règlements intérieurs de **CASANET**

Alinéa 2 : Un secrétariat de transition est mis en place afin d'assurer le suivi des recommandations adoptées pour l'exercice 2008/2009.

- Les attributions de ce secrétariat de transition ainsi que les résultats attendus sont définis dans un plan d'action CASANET 2008/2009.

Il sera institué le cas échéant des mécanismes d'évaluation et de contrôle.

Chapitre 4. Objectifs poursuivis

Article 9 : Outre le cadre de travail favorisant le partage des données et des ressources, le réseau **CASANET** doit :

Alinéa 1 : Travailler à la promotion des espaces de rencontres et d'échanges intellectuels, économiques, culturels et sociaux

Alinéa 2 : Développer les outils de communications constructives et d'expressions communes, notamment le Magazine de la diaspora : **CASAMAG**

Alinéa 3 : Déployer des stratégies et des politiques de financement claires et transparentes

Alinéa 4 : Mettre en place des outils et mécanismes nécessaires à l'accomplissement des structures adoptées.

Dispositions finales

Article 10 : Toute violation des dispositions de la présente charte entraînera des sanctions.

Alinéa 1 : Les dispositions disciplinaires sont définies dans le règlement intérieur.

Articles 11 : La présente Charte sera complétée par des textes additifs.

Article 12 : Seule l'Assemblée Générale est habilitée à amender cette charte

Genève, le 24 juillet 2008

Signé

Les Associations du Réseau de la diaspora camerounaise – CASANET, présentes à DAVOC 2008

Association des Etudiants Camerounais de Genève (AECG)

Cameroon Students Association of Switzerland (CAMSA)

CoMoPa- Section d'Allemagne

Amicale des Etudiants Camerounais de Liège (AMECAL)

Afriexpert : firme de consultants africains au Canada

INCAMSA (International Cameroonian Students Association), Chypre

Association des Etudiants et Stagiaires Camerounais de Lyon (AESCL)

Association dei Camerunesi a Parma e Provincia (ACPP)